

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2025

DEMANDEUR

N/Réf. : 202509-01

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 2 septembre 2025.

Vous trouverez ci-joint une copie des documents détenus par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts relativement à votre demande.

Sur réception de ces documents, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). En effet, nous avons masqué les renseignements confidentiels au sens de l'article 37 de cette loi.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Secteur	Mesure proposée	Description	Référence légale	Volumétrie	Réduction ETC (nbre)	Réduction des coûts (\$)	Clientèle	Bénéfices pour la clientèle	Enjeux	Commentaires
Mines	Allègement des obligations pour les rapports des travaux d'exploration	Modification réglementaire visant à moderniser les exigences du Règlement sur les mines pour les rapports relatifs aux travaux d'exploration (élimination des éléments non essentiels ou désuets) Cela permettra de : - réduire la charge de production des rapports pour les sociétés minières; - simplifier l'analyse des rapports et de déclarations de travaux par le MRNF.	Articles 72 à 88 du Règlement sur les mines	600 rapports / année	Le MRNF bénéficiera d'un gain de productivité qui sera réinvesti dans une analyse plus approfondie afin de garantir le respect du cadre légal et réglementaire.	N/D	Titulaires de droits exclusifs d'exploration minière	Ajustement des exigences par rapport aux standards appliqués par l'industrie minière. Permettrait une diminution des coûts de cette formalité (à déterminer suivant le niveau d'allègement réglementaire).	Modifications réglementaires nécessitant une consultation des parties prenantes et une approbation ministérielle.	Mise en place suivant l'entrée en vigueur du règlement d'application de la Loi sur les mines (planifié en janvier 2026).

Gagné, Francine (SG)

De: Racine, Anne (BSM)
Envoyé: 14 février 2025 16:04
À: David Bahan
Cc: 'patrick.dube@sct.gouv.qc.ca'
Objet: Allègement de la bureaucratie
Pièces jointes: Non visé Allègement_MRNF_20250214.xlsx



Monsieur,

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint un fichier comprenant l'information demandée.

En espérant le tout conforme.

Meilleures salutations

Isabelle Giroux pour Anne Racine

Adjointe administrative
Bureau de la sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370, poste 703571
isabelle.giroux@mrnf.gouv.qc.ca

Consommation des effectifs gouvernementaux depuis 2018-2019 présentée selon la structure budgétaire 2024-2025 (en ETC)¹

			Consommation		Croissance sur 7 ans			Cible	Écart cible	Pourcentage de la croissance lié aux services directs	Efforts proposés (quantitatif)	
Portefeuilles	LFP ou HFP	Ministères et organismes	2018-2019 ²	2024-2025	Nbre	%	TCAM	2025-2026	25-26 vs conso 24-25			
Ressources naturelles et Forêts	LFP	Ressources naturelles et Forêts	1 311	1 430	120	9,1%	1,5%	1 381	(49)			49
		Fonds des ressources naturelles	981	973	(9)	-0,9%	-0,1%	947	(25)			25
		Fonds d'information sur le territoire	574	568	(5)	-0,9%	-0,2%	533	(36)			36
	Total LFP		2 866	2 971	105	3,7%	0,6%	2 861	(110)	100%		110

¹Heures rémunérées transposées en équivalents temps complet. Un ETC transposé correspond à 1 826,3 heures rémunérées.

²La période couverte comporte 260 jours ouvrables. Des ajustements ont été apportés afin de ramener les données des effectifs sur une base comparable de 261 jours ouvrables.

Gagné, Francine (SG)

De: Racine, Anne (BSM)
Envoyé: 11 août 2025 15:15
À: David Bahan
Cc: Julie Harvey
Objet: Suivis- Consommation d'effectifs et fonds spéciaux
Pièces jointes: 4-TA consommation effectifs.xlsx; Non visé
_VF_BMMB_DGGFIC.doc



Bonjour David,

À l'issue de ma rencontre d'évaluation, Julie m'a transmis le fichier à remplir sur la consommation d'effectifs. Tu le trouveras ci-joint, en prévision notamment de la rencontre de ma ministre avec le PM, prévue ce mercredi, 13 août. Je souligne que nous avons eu certaines difficultés à réconcilier nos chiffres avec ceux du SCT quant aux hausses d'effectifs depuis 2018, puisque la méthode du SCT est "statique" et ne tient pas compte des changements apportés à l'organisation. 37

Je précise également que, contrairement à ce que j'anticipais lorsque nous en avons discuté, il ne devrait pas y avoir de mises à pied au MRNF pour le moment, compte tenu des bénéfices générés par les travaux d'optimisation que nous avons réalisés. Nous continuerons à suivre de près nos effectifs et gardons cette option ouverte si nos chiffres montrent que nous n'atteindrons pas la cible.

Non visé

Anne Racine
Sous-ministre
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts